

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Étaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, M. Jean-François CADIOU, M. Alexis LORET, M. Régis SIMON, Mme Emmanuelle MARTIG, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, Mme Kassandre GUÉPIN, Mme Justine TESSIER, M. Joan TOURNIER et M. Alban BELLIER.

Pouvoirs : M. Alain GUILLEMOT a donné pouvoir à M. Albert PIEL ;
Mme Chantal BOISSIÈRE a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique LETELLIER ;
M. François AGENAIS a donné pouvoir à M. Jean-François CADIOU ;
Mme Mélyssa DUFEIL PAUTREL a donné pouvoir à Mme Kassandre GUÉPIN.

Étaient absents : M. Cyrille DELAPORTE.

Secrétaire de séance : Mme Daisy DELOURME en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 28 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : 29 mai 2026

Délibération n° 62-2026

Objet : Finances & Marchés – Mise en place de la tarification sociale de l'adhésion à l'espace jeunes – Baz'ados

Rapporteur : Mme Daisy DELOURME, 2^{ème} adjointe

Exposé,

L'Espace Jeunes communal « Baz'ados » accueille les adolescents de la commune dans le cadre d'activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs organisées tout au long de l'année.

Afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de bénéficier de ce service, la municipalité souhaite mettre en place une tarification sociale applicable à la cotisation annuelle d'adhésion.

Cette évolution tarifaire vise notamment à :

- faciliter l'accès des familles aux revenus modestes ;
- favoriser la mixité sociale ;
- encourager la participation des jeunes aux actions éducatives et citoyennes ;
- maintenir une politique jeunesse accessible et inclusive.

Il est proposé d'établir les tarifs d'adhésion en fonction du quotient familial communiqué par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les familles ne souhaitant pas communiquer leur quotient familial se verront appliquer le tarif le plus élevé.

Ayant entendu l'exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la compétence communale en matière d'animation jeunesse et d'action sociale ;

Considérant que la commune de La Fresnais souhaite favoriser l'accès des jeunes aux activités proposées par l'Espace Jeunes communal ;

Considérant que l'Espace Jeunes constitue un service de proximité contribuant à l'épanouissement, à la socialisation et à l'autonomie des adolescents du territoire ;

Considérant qu'il convient de garantir l'accessibilité financière de ce service pour l'ensemble des familles, en tenant compte de leurs ressources ;

Considérant la volonté municipale de renforcer l'équité sociale et l'égalité d'accès aux services publics locaux ;

À compter du 1^{er} septembre 2026, les tarifs d'adhésion annuelle à l'Espace Jeunes seraient fixés comme suit :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Selon Quotient familial	Jusqu'à 900 €	Entre 901 et 1200 €	Entre 1201 et 1500 €	+ 1501€
De septembre à décembre Commune	24 €	26 €	28 €	30 €
De septembre à décembre Hors commune	34 €	36 €	38 €	40 €
Adhésion de janvier à avril Commune	14€	16€	18€	20 €
Adhésion de janvier à avril Hors commune	19€	21€	23€	25€
Adhésion de mai à août Commune	7 €	8 €	9 €	10 €
Adhésion de mai à août Hors commune	12€	13€	14€	15€

Les justificatifs de quotient familial devront être fournis au moment de l'inscription.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **APPROUVE** la mise en place d'une tarification sociale pour l'adhésion à l'Espace Jeunes communal à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- **FIXE** les tarifs présentés ci-dessus ;
- **PRECISE** que les tarifs seront calculés sur la base du quotient familial CAF ou MSA fourni par les familles ;
- **DIT** qu'à défaut de présentation d'un justificatif de quotient familial, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La Fresnais, le 5 juin 2026

**La Secrétaire de séance,
Daisy DELOURME**



**Le Maire,
Eric POUSSIN**

